



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
22.09.2010 Bulletin 2010/38

(51) Int Cl.:
E05G 5/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10305235.3**

(22) Date de dépôt: **09.03.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
AL BA ME RS

(71) Demandeur: **Gunnebo Electronic Security (Société Par Actions Simplifiée)**
67600 Baldenheim (FR)

(72) Inventeur: **Bauer, Frank**
68280, Sundhoffen (FR)

(30) Priorité: **18.03.2009 FR 0901270**

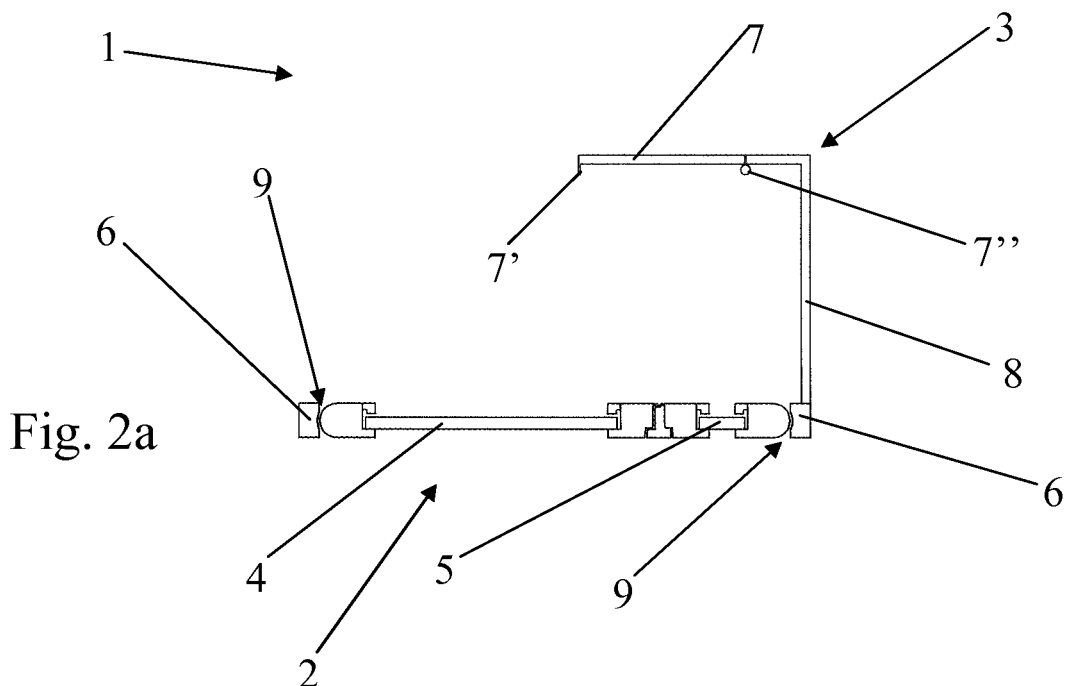
(74) Mandataire: **Nuss, Laurent et al**
Cabinet Nuss
10, rue Jacques Kablé
67080 Strasbourg Cedex (FR)

(54) **Sas de sécurité**

(57) La présente invention a pour objet un sas de sécurité à porte unipersonnelle destiné à permettre le contrôle d'accès dans un espace protégé (1) du type comprenant une porte d'entrée unipersonnelle (2) comportant un battant de passage (4) coopérant avec une cabine d'individualisation (3), ledit battant de passage (4) étant monté pivotant entre une position de fermeture de la porte d'entrée unipersonnelle (2) et une position

d'ouverture intermédiaire dans ladite cabine d'individualisation (3) pour assurer une unicité de passage et autoriser, selon la position de pivotement dudit battant de passage (4), l'entrée dans la cabine d'individualisation ou la sortie de cette dernière.

La porte d'entrée unipersonnelle (2) est une porte à double battants (4) comportant un cadre dormant fixe (6) dans lequel sont montés pivotants sur au moins 180° le battant de passage (4) et le battant de dégagement.



Description

[0001] La présente invention concerne le domaine du contrôle d'accès dans un espace protégé et a pour objet un sas de sécurité à porte d'entrée unipersonnelle.

[0002] On connaît déjà des sas de sécurité à porte d'entrée unipersonnelle qui forment un espace intermédiaire mettant en communication un espace extérieur et un espace protégé et qui sont prévus pour assurer une unicité de passage, c'est à dire pour n'autoriser le passage d'un espace à l'autre que par une seule personne à la fois.

[0003] Un tel sas de sécurité à porte d'entrée unipersonnelle est généralement constitué par une cabine d'individualisation, située généralement dans l'espace protégé, accessible par une seule personne et par une porte d'entrée unipersonnelle d'entrée dans l'espace protégé qui comporte un battant de passage coopérant avec ladite cabine. Le battant de passage est monté pivotant, entre une position de fermeture de la porte d'entrée unipersonnelle et une position d'ouverture intermédiaire, pour assurer une unicité de passage en autorisant l'entrée dans la cabine d'individualisation, respectivement la sortie de cette dernière, à une seule personne à la fois.

[0004] La position d'ouverture intermédiaire du battant de passage correspond à une position de pivotement du battant de passage où ce dernier est en contact avec une partie de la cabine d'individualisation ou à proximité immédiate de cette dernière de manière à permettre une ouverture de passage suffisante de la porte d'entrée unipersonnelle, tout en assurant la fermeture de l'entrée dans l'espace protégé depuis ladite cabine, ce tant que le battant de passage est maintenu dans ladite position d'ouverture intermédiaire. L'entrée dans l'espace protégé depuis la cabine d'individualisation est alors libérée par un retour en pivotement du battant de passage dans sa position de fermeture de la porte d'entrée unipersonnelle. Réciproquement, la fermeture de la porte d'entrée unipersonnelle par le battant de passage libère l'entrée dans la cabine d'individualisation depuis l'espace protégé et, lorsqu'une personne est présente dans ladite cabine, le pivotement du battant de passage jusque dans la position d'ouverture intermédiaire a pour effet d'ouvrir la porte d'entrée unipersonnelle et de permettre à ladite personne de sortir dans l'espace extérieur.

[0005] Le document US n° 4 947 765 décrit un tel sas de sécurité comprenant deux parois s'étendant à distance d'un battant de passage de porte principale et formant avec ce battant de passage, dans une position intermédiaire d'ouverture, un espace d'individualisation, dont on ne peut sortir qu'après avoir refermé la porte pour entrer dans un local protégé.

[0006] Toutefois, ce type de sas ne permet pas de libérer un passage d'une largeur suffisante pour répondre notamment à un besoin de sécurité lors d'une évacuation d'urgence ou pour faire passer des objets de grandes dimensions.

[0007] Le document EP 1 189 178 a pour objet un dis-

positif de passage à un espace protégé comprenant un battant de passage qui est maintenu d'une façon pivotante à un cadre dormant mobile monté pivotant au côté du bâtiment de façon à pouvoir être pivoté au dehors
5 autour d'un axe vertical pour mettre en configuration de dégagement la porte. Il comprend également une cabine d'individualisation associée au bord vertical libre du battant de passage, incluant une première cloison, qui, en fonctionnement, emmène du plan du cadre, ainsi qu'une
10 deuxième cloison espacée de ce plan, dans lequel la cabine d'individualisation est disposée dans l'espace protégé.

[0008] Cependant, le sas de sécurité décrit dans ce document comporte un cadre dormant qui doit être adapté
15 spécifiquement avec des moyens de pivotement et de déverrouillage supplémentaire pour pouvoir être rendu mobile en pivotement, ensemble avec le battant de passage, vers l'extérieur afin de mettre le sas en situation de dégagement, ce qui complexifie la structure du sas et augmente d'autant son prix de revient. En outre, la
20 mobilité du cadre dormant ne permet pas une adaptation du sas sur des cadres dormants fixes.

[0009] Le document FR 2 855 549 a pour objet un dispositif d'accès sécurisé à un local comprenant une première porte pivotante autour d'un premier axe apte à obturer au moins partiellement l'ouverture de la porte, ainsi
25 qu'une deuxième porte pivotante autour d'un deuxième axe, distinct dudit premier axe et un battant de dégagement.

[0010] Toutefois, le sas décrit dans ce document exige, outre la présence d'un battant de dégagement, la présence de deux battants de passage consécutifs pour franchir le sas depuis l'extérieur jusque dans le local sécurisé et réciproquement, à savoir un premier battant de
30 passage pour accéder au sas depuis l'extérieur et un deuxième battant de passage pour accéder au local sécurisé depuis le sas.

[0011] La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients en proposant un sas de sécurité à porte unipersonnelle offrant la possibilité de moduler les dimensions de l'ouverture d'entrée principale en fonction des besoins de passage, notamment, pour faire passer des objets de grandes dimensions ou pour permettre une évacuation d'urgence des personnes présentes dans le local protégé, tout en étant en outre de conception plus simple que les sas de sécurité connus tels que ceux décrits précédemment, avec un prix de revient inférieur.

[0012] A cet effet, le sas de sécurité à porte unipersonnelle destiné à permettre le contrôle d'accès dans un espace protégé selon la présente invention comprend une porte d'entrée unipersonnelle à double battants comportant un battant de passage coopérant avec une cabine d'individualisation, ledit battant de passage étant monté pivotant entre une position de fermeture de la porte d'entrée unipersonnelle et une position d'ouverture intermédiaire dans ladite cabine d'individualisation pour assurer une unicité de passage et autoriser l'entrée dans la cabine d'individualisation ou la sortie de cette dernière.

[0013] Un tel sas de sécurité, selon la présente invention, se caractérise essentiellement en ce que la porte à double battant comporte un cadre dormant fixe dans lequel sont montés pivotants un battant de passage et un battant de dégagement, ledit battant de dégagement étant verrouillé dans ledit cadre dormant fixe en configuration de contrôle d'accès de la porte d'entrée unipersonnelle, en ce qu'un ensemble de moyens de déverrouillage est apte à libérer, d'une part, le pivotement du battant de passage au-delà de sa position d'ouverture intermédiaire jusque dans une position d'ouverture de dégagement et, d'autre part, le pivotement du battant de dégagement dans une position d'ouverture de dégagement, ceci pour une mise en configuration de dégagement de la porte d'entrée unipersonnelle, et en ce que lesdits battants respectivement de passage et de dégagement sont assemblés aux montants verticaux du cadre dormant fixe au moyen d'une liaison pivot ronde conformed spécifiquement pour autoriser un pivotement desdits battants sur au moins 180° de manière à permettre une ouverture desdits battants à l'intérieur de l'espace protégé, pour permettre notamment le passage d'objets de grandes dimensions, ou à l'extérieur dudit espace protégé, notamment en cas de manque de place à l'intérieur ou pour favoriser une évacuation d'urgence des personnes présentes dans ledit espace protégé.

[0014] L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

- la figure 1a représente une vue en coupe transversale d'un sas de sécurité selon la présente invention, dans une configuration de fermeture de la porte d'entrée unipersonnelle,
- la figure 1b représente une vue en coupe transversale d'un sas de sécurité selon la présente invention, dans une configuration où le battant de passage est pivoté dans une position d'ouverture intermédiaire,
- la figure 1c représente une vue en coupe transversale d'un sas de sécurité selon la présente invention, dans une configuration de dégagement de la porte d'entrée unipersonnelle,
- la figure 2a représente une vue en coupe transversale d'un sas de sécurité selon la présente invention dans un mode d'assemblage préférentiel des deux battants de la porte d'entrée unipersonnelle au cadre dormant fixe, dans une configuration de fermeture de la porte d'entrée principale,
- la figure 2b représente une vue en coupe transversale d'un sas de sécurité selon la présente invention dans un mode d'assemblage préférentiel des deux battants de la porte d'entrée unipersonnelle au cadre dormant fixe, dans une configuration où le battant de passage est pivoté pour être amené en position d'ouverture intermédiaire,
- la figure 2c représente une vue en coupe transver-

sale d'un sas de sécurité selon la présente invention dans un mode d'assemblage préférentiel des deux battants de la porte d'entrée unipersonnelle au cadre dormant fixe, dans une configuration de dégagement de la porte d'entrée principale,

- la figure 2d représente une vue en coupe transversale d'un sas de sécurité selon la présente invention dans un mode d'assemblage préférentiel des deux battants de la porte d'entrée unipersonnelle au cadre dormant fixe, dans une configuration d'ouverture vers l'extérieur des deux battants de la porte d'entrée unipersonnelle et de dégagement de cette dernière.

[0015] Les figures montrent un sas de sécurité à porte unipersonnelle, selon la présente invention, destiné à permettre le contrôle d'accès dans un espace protégé 1 du type comprenant une porte d'entrée unipersonnelle 2 comportant un battant de passage 4 coopérant avec une cabine d'individualisation 3, ledit battant de passage 4 étant monté pivotant entre une position de fermeture de la porte d'entrée unipersonnelle 2 et une position d'ouverture intermédiaire (figure 1b et figure 2b) dans ladite cabine d'individualisation 3 pour assurer une unicité de passage et autoriser l'entrée dans la cabine d'individualisation ou la sortie de cette dernière.

[0016] Conformément à la présente invention la porte d'entrée unipersonnelle 2 est une porte à double battants 4, 5 comprenant un cadre dormant fixe 6 dans lequel sont montés pivotants un battant de passage 4 et un battant de dégagement 5, ledit battant de dégagement 5 étant verrouillé dans ledit cadre dormant fixe 6 en configuration de contrôle d'accès de la porte d'entrée unipersonnelle 2.

[0017] Toujours conformément à la présente invention, un ensemble de moyens de déverrouillage sera apte à libérer, d'une part, le pivotement du battant de passage 4 au-delà de sa position d'ouverture intermédiaire (figure 1b et figure 2b) jusque dans une position d'ouverture de dégagement (figure 1c, figure 2c, figure 2d) et, d'autre part, le pivotement du battant de dégagement 5 pour une ouverture dans une position d'ouverture de dégagement, ceci pour une mise en configuration de dégagement de la porte d'entrée unipersonnelle 2 permettant, notamment, le passage de matériels de grandes dimensions ou une évacuation d'urgence.

[0018] On entendra par porte à double battants 4, 5, deux battants 4, 5 montés pivotants l'un par rapport à l'autre dans un cadre dormant fixe 6, chacun autour d'un axe vertical, de manière que leurs pivotements s'inscrivent plus particulièrement dans deux cercles adjacents ou sensiblement adjacents.

[0019] Dans un mode de réalisation préférentiel de la présente invention la cabine d'individualisation 3 pourra comprendre une cloison mobile 7 située à distance de la porte d'entrée unipersonnelle 2, de préférence du côté du battant de dégagement 5, susceptible d'être rabattue en configuration de dégagement de la porte d'entrée unipersonnelle 2.

[0020] La cloison mobile 7 comprendra un moyen de déverrouillage permettant, d'une part, de la maintenir dans une position formant une cloison de la cabine d'individualisation 3, de préférence en s'étendant parallèlement ou sensiblement parallèlement au cadre dormant fixe 6 (figures 1a, 1b, 2a et 2b) et, d'autre part, après déverrouillage, de la libérer en pivotement en vue notamment de son rabattement en configuration de dégagement de la porte d'entrée unipersonnelle 2 (figures 2b, 2c et 2d).

[0021] On notera que le rabattement de la cloison mobile 7 correspond à un pivotement libre de ladite cloison 7 autour d'un axe vertical 7" lui permettant d'être rabattue perpendiculairement ou sensiblement perpendiculairement au cadre dormant fixe 6 que ce soit vers l'extérieur de l'espace protégé 1 comme cela est représenté sur les figures, ou dans une variante vers l'intérieur de ce dernier.

[0022] A cet effet la cloison mobile 7 sera avantageusement montée pivotante sur une paroi murale ou sur une cloison fixe 8 qui s'étendra de préférence perpendiculairement ou sensiblement perpendiculairement au cadre dormant fixe 6. Le rabattement de la cloison mobile 7 sera donc effectué en direction de ladite paroi murale ou cloison fixe 8 dans un sens de pivotement vers l'extérieur de l'espace protégé 1 (tel que représenté sur les figures) ou dans une variante vers l'intérieur de ce dernier.

[0023] La cloison mobile 7 pourra être apte à empêcher l'ouverture du battant de passage 4 au-delà de la position intermédiaire d'ouverture et le déverrouillage de ladite cloison mobile 7 aura alors pour effet de libérer également le pivotement du battant de passage 4 au-delà de la position d'ouverture intermédiaire pour l'amener dans une position d'ouverture de dégagement.

[0024] A cet effet, on peut voir sur les figures que la cloison mobile 7 est munie à son bord d'extrémité libre d'une pièce en saillie 7' formant butée du battant de passage 4 de manière à limiter le pivotement de ce dernier jusqu'à la position d'ouverture intermédiaire.

[0025] On comprendra donc qu'avantageusement, après le déverrouillage de la cloison mobile 7, en vue notamment de son rabattement, soit ladite cloison mobile 7 sera rabattue dans un premier temps ce qui aura également pour effet de libérer le pivotement du battant de passage 4 au-delà de la position d'ouverture intermédiaire, soit le battant de passage 4 sera pivoté au-delà de la position d'ouverture intermédiaire en exerçant une poussée sur ladite cloison mobile 7 devenue libre en pivotement suite à son déverrouillage.

[0026] Cette position d'ouverture intermédiaire du battant de passage 4, qui est définie lorsque ce dernier vient en butée de la pièce en saillie 7' de la cloison mobile 7, correspond, d'une part, à une ouverture suffisante de la porte d'entrée unipersonnelle 2 pour qu'une personne puisse entrer depuis l'extérieur dans la cabine d'individualisation 3 et, d'autre part, à une fermeture de l'entrée dans l'espace protégé 1 depuis la cabine d'individualisa-

tion, ce tant que le battant de passage 4 est maintenu dans ladite position d'ouverture intermédiaire.

[0027] Par la suite, une fois que la personne qui souhaite entrer dans l'espace protégé 1 se trouve dans la cabine d'individualisation 3, un retour de pivotement du battant de passage 4 en position de fermeture de la porte d'entrée unipersonnelle 2 aura alors pour effet d'ouvrir l'entrée dans l'espace protégé 1 depuis la cabine d'individualisation 3 permettant à la seule personne présente dans la cabine d'individualisation 3 et autorisée à entrer dans l'espace protégé 1 d'accéder à ce dernier.

[0028] Réciproquement, la position d'ouverture intermédiaire correspond à une fermeture de la sortie de l'espace protégé 1 et à une ouverture suffisante de la porte d'entrée unipersonnelle pour permettre à la seule personne présente dans la cabine d'individualisation et qui souhaite sortir de l'espace protégé 1 d'accéder à l'espace extérieur.

[0029] Le battant de passage 4 joue ainsi de manière connue le rôle d'un filtre de passage laissant passer une seule personne à la fois d'un espace extérieur à un espace protégé 1 et réciproquement.

[0030] Dans une variante de la butée 7' de la cloison mobile 7 limitant le pivotement du battant de passage 4 jusqu'à la position d'ouverture intermédiaire, ledit battant de passage 4 pourra être maintenu dans la position d'ouverture intermédiaire grâce à un dispositif de blocage, non représenté, fixé sur le cadre dormant fixe 6, consistant par exemple en un système de cliquet empêchant un pivotement du battant de passage 4 au-delà de la position d'ouverture intermédiaire, c'est-à-dire au-delà d'une position de pivotement dudit battant 4 dont le bord d'extrémité libre 4' est situé à proximité immédiate de la cloison mobile 7 de la cabine d'individualisation 3 (figure 1b et figure 2b).

[0031] Le déverrouillage du dispositif de blocage pourra avantageusement permettre de libérer le pivotement du battant de passage 4 au-delà de la position d'ouverture intermédiaire pour l'amener dans une position d'ouverture de dégagement.

[0032] Ainsi, les moyens de déverrouillage du dispositif de blocage ou les moyens de déverrouillage de la cloison mobile 7 constitueront avantageusement les moyens de déverrouillage du battant de passage 4 pour le libérer en pivotement au-delà de la position d'ouverture intermédiaire.

[0033] A noter, que les moyens de déverrouillage de la cloison mobile 7, du dispositif de blocage, du battant de passage 4 et du battant de dégagement 5 pourront être par exemple des verrous escamotables, éventuellement télécommandés.

[0034] En outre, pour éviter qu'une personne non autorisée profite du passage d'une personne de la cabine d'individualisation 3 dans l'espace extérieur pour entrer dans ladite cabine 3 et accéder à l'espace protégé 1, le sas de sécurité selon la présente invention pourra avantageusement comprendre un détecteur de présence relié à une électronique de commande d'un dispositif anti-re-

tour avec moyens de déverrouillage, non représentés, apte à bloquer le battant de passage 4 en position d'ouverture intermédiaire et fermant l'entrée dans l'espace protégé 1 depuis la cabine d'individualisation 3, ce tant que la personne non autorisée est présente dans ladite cabine.

[0035] Comme on peut le voir sur la figure 1c, la cloison mobile 7 sera avantageusement susceptible d'être rabattue, après son déverrouillage, pour autoriser le pivotement du battant de passage 4 dans une position d'ouverture de dégagement, perpendiculaire ou sensiblement perpendiculaire au cadre dormant fixe 6, au-delà de la position d'ouverture intermédiaire. A cet effet, elle pourra être montée pivotante, par exemple grâce à une charnière, sur une paroi murale ou sur une cloison fixe 8 qui s'étend perpendiculairement au cadre dormant fixe 6.

[0036] Toujours dans un mode de réalisation préférentiel de la présente invention, la cloison mobile 7 et le battant de dégagement 5 seront avantageusement aptes à être rabattus respectivement l'un 7 sur l'autre 5, perpendiculairement ou sensiblement perpendiculairement au cadre dormant fixe 6, en configuration de dégagement de la porte d'entrée unipersonnelle 2 (figure 1c et figure 2c). Bien entendu, sans sortir du cadre de la présente invention, il pourrait également être envisagé de rabattre la cloison mobile 7 en premier puis le battant de dégagement 5 sur ladite cloison mobile 7.

[0037] Le battant de passage 4 et le battant de dégagement 5 pourront être assemblés au cadre dormant fixe 6 par l'intermédiaire de liaisons charnières 4', 5' comme on peut le voir sur les figures 1a, 1b et 1c.

[0038] En configuration de dégagement de la porte d'entrée, c'est-à-dire dans une configuration de grande ouverture de la porte d'entrée unipersonnelle 2 pour permettre notamment le passage d'objets de grandes dimensions, le battant de passage 4 et le battant de dégagement 5 seront ouverts de préférence à l'intérieur c'est-à-dire dans l'espace protégé 1 comme le montrent la figure 1c et 1a figure 2c.

[0039] Toutefois dans une variante il pourra être prévu, comme on peut le voir sur la figure 2d, d'ouvrir le battant de passage 4 et le battant de dégagement 5 vers l'extérieur (flèche E), ceci notamment en cas de manque de place à l'intérieur ou pour favoriser une évacuation d'urgence des personnes présentes dans l'espace protégé 1. Dans cette variante, la cloison mobile 7 et le battant de dégagement 5 ne sont plus rabattus l'un sur l'autre mais dans le prolongement l'un de l'autre dans un même plan ou sensiblement dans un même plan perpendiculaire ou sensiblement perpendiculaire au cadre dormant fixe 6.

[0040] A cet effet, si on se réfère aux figures 2a, 2b, 2c et 2d on peut voir que le battant de passage 4 et le battant de dégagement 5 sont assemblés aux montants verticaux du cadre dormant fixe 6 au moyen d'une liaison pivot ronde 9 conformée spécifiquement pour autoriser un pivotement desdits battants sur au moins 180° de ma-

nière à permettre une ouverture desdits battants 4, 5 à l'intérieur de l'espace protégé 1 (figure 2c) ou à l'extérieur de ce dernier (figure 2d).

[0041] Plus particulièrement, on peut voir que le battant de passage 4 et le battant de dégagement 5 sont assemblés à deux montants verticaux du cadre dormant fixe 6 qui comportent chacun une face interne verticale de contact en creux complémentaire de la face externe de contact arrondie du bord intérieur du battant 4, 5 correspondant.

[0042] Ainsi, grâce au sas de sécurité selon la présente invention, la mise en configuration de dégagement de la porte d'entrée peut être réalisée par une ouverture des battants respectivement de passage 4 et de dégagement 5 soit vers l'intérieur, soit vers l'extérieur, selon la situation, tout en conservant un cadre dormant fixe contrairement aux sas actuels qui comportent à cet effet un cadre mobile monté pivotant et associé à des moyens de verrouillage supplémentaires. Le sas selon la présente invention présente également l'avantage de comporter un seul battant de passage pour assurer à la fois l'entrée dans le sas depuis l'extérieur et l'entrée dans l'espace protégé depuis le sas et réciproquement, tout en jouant un rôle d'unicité en n'autorisant le passage d'un espace à l'autre que par une seule personne, contrairement aux sas actuels exigeant la présence de deux battants de passage pour franchir le sas.

[0043] Le sas selon la présente invention pourra avantageusement comprendre un système de déverrouillage centralisé commandant simultanément le déverrouillage de la cloison mobile 7 en vue de son rabattement, le déverrouillage du battant de passage 4 pour libérer son pivotement au-delà de la position d'ouverture intermédiaire jusque dans une position d'ouverture de dégagement et le déverrouillage du battant de dégagement 5 pour libérer son ouverture jusque dans une position d'ouverture de dégagement.

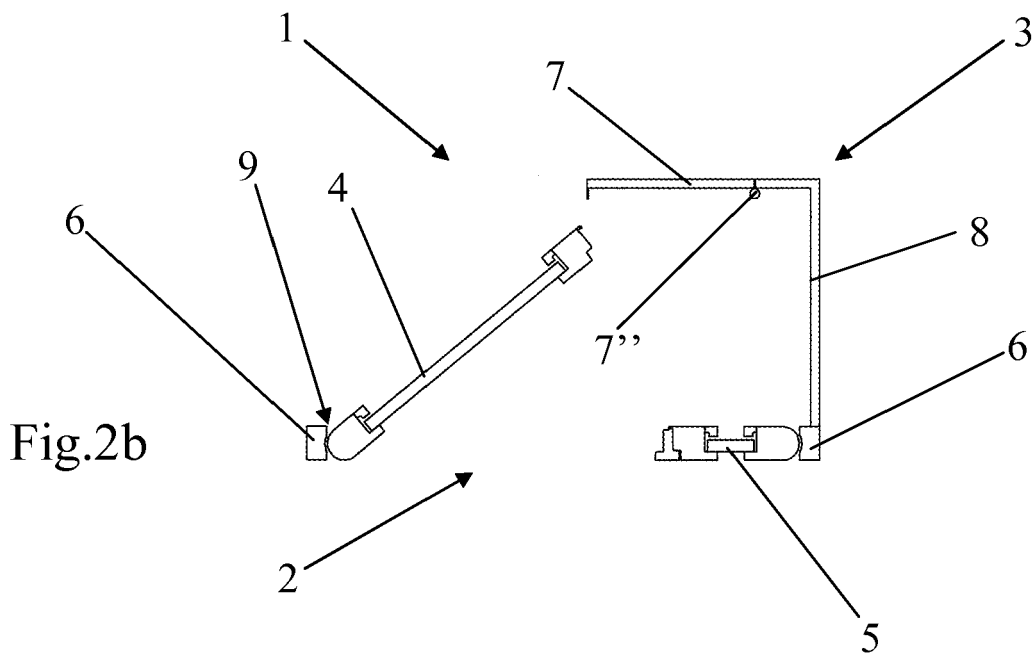
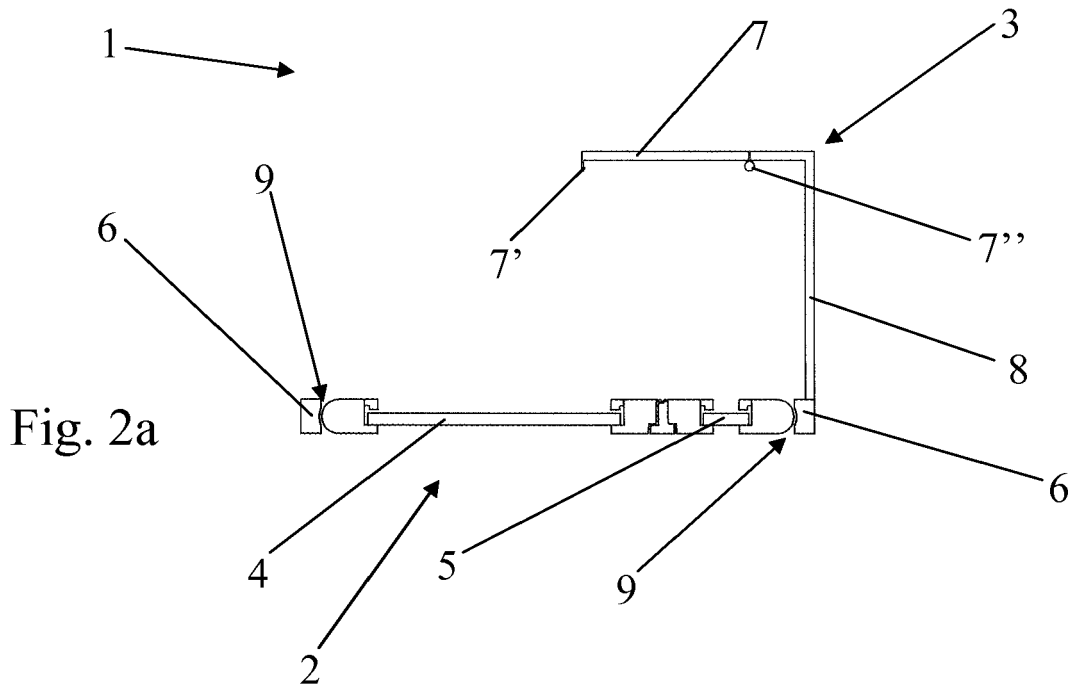
[0044] Selon une caractéristique additionnelle, le sas selon la présente invention peut comprendre un dispositif anti-retour à contrôle mécanique ou électronique pour permettre un seul cycle ou débattement par passage.

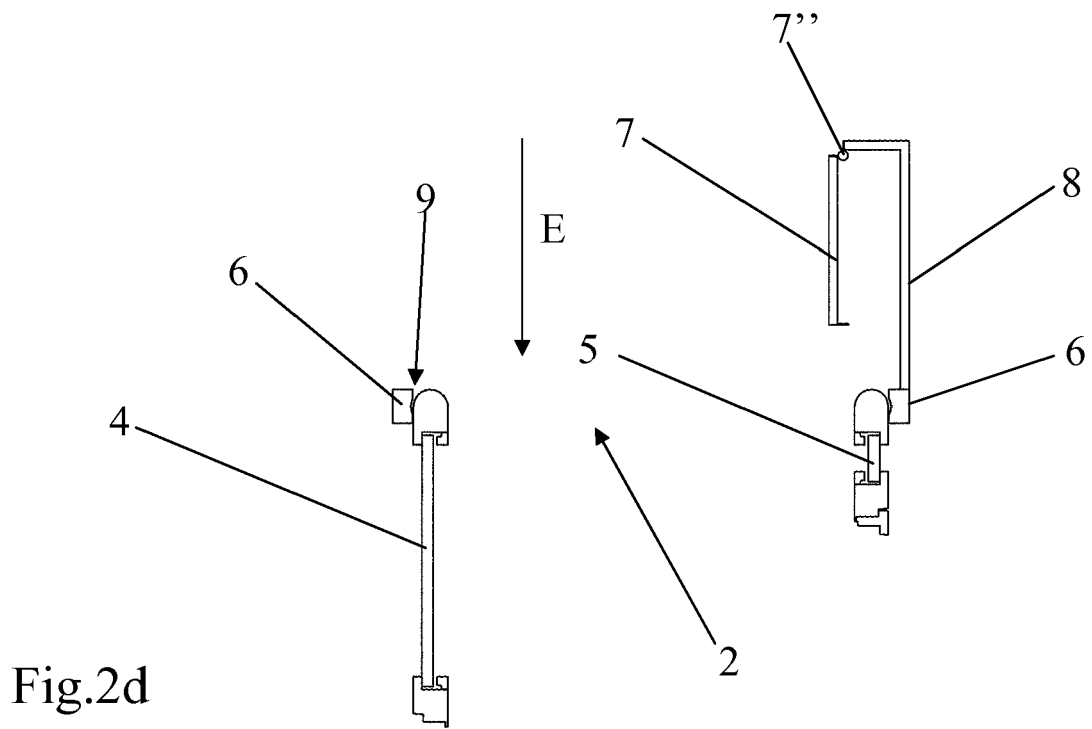
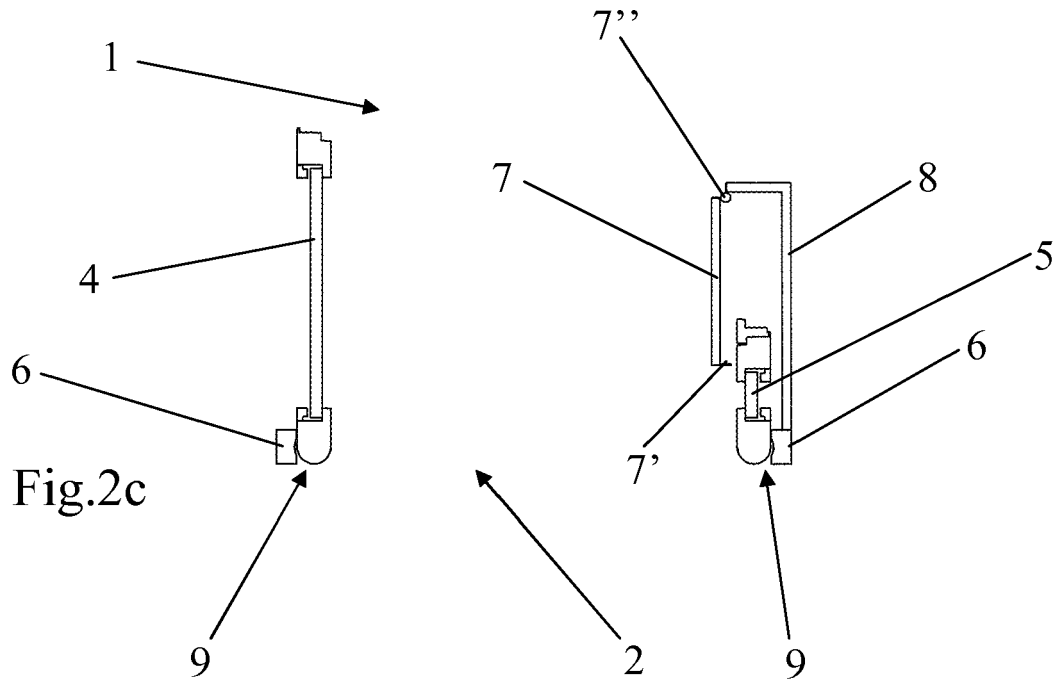
[0045] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

50 Revendications

1. Sas de sécurité à porte unipersonnelle destiné à permettre le contrôle d'accès dans un espace protégé (1) comprenant une porte d'entrée unipersonnelle (2) à double battants (4, 5) comportant un battant de passage (4) coopérant avec une cabine d'individualisation (3), ledit battant de passage (4) étant monté pivotant entre une position de fermeture de la porte

- d'entrée unipersonnelle (2) et une position d'ouverture intermédiaire dans ladite cabine d'individualisation (3) pour assurer une unicité de passage et autoriser l'entrée dans la cabine d'individualisation ou la sortie de cette dernière,
- sas de sécurité **caractérisé en ce que** ladite porte à double battant (4, 5) comporte un cadre dormant fixe (6) dans lequel sont montés pivotants un battant de passage (4) et un battant de dégagement (5), ledit battant de dégagement (5) étant verrouillé dans ledit cadre dormant fixe (6) en configuration de contrôle d'accès de la porte d'entrée unipersonnelle (2), **en ce qu'**un ensemble de moyens de déverrouillage est apte à libérer, d'une part, le pivotement du battant de passage (4) au-delà de sa position d'ouverture intermédiaire jusqu'à dans une position d'ouverture de dégagement et, d'autre part, le pivotement du battant de dégagement (5) dans une position d'ouverture de dégagement, ceci pour une mise en configuration de dégagement de la porte d'entrée unipersonnelle (2), et **en ce que** lesdits battants respectivement de passage (4) et de dégagement (5) sont assemblés aux montants verticaux du cadre dormant fixe (6) au moyen d'une liaison pivot ronde (9) conformée spécifiquement pour autoriser un pivotement desdits battants (4, 5) sur au moins 180° de manière à permettre une ouverture desdits battants (4, 5) à l'intérieur de l'espace protégé (1), pour permettre notamment le passage d'objets de grandes dimensions, ou à l'extérieur dudit espace protégé (1), notamment en cas de manque de place à l'intérieur ou pour favoriser une évacuation d'urgence des personnes présentes dans ledit espace protégé (1).
2. Sas de sécurité, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la cabine d'individualisation (3) comprend une cloison mobile (7), munie d'un moyen de déverrouillage, située à distance de la porte d'entrée unipersonnelle (2), de préférence du côté du battant de dégagement (5), ladite cloison mobile (7) étant susceptible d'être rabattue, après son déverrouillage, en configuration de dégagement de la porte d'entrée unipersonnelle (2).
 3. Sas de sécurité, selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la cloison mobile (7) est montée pivotante sur une paroi murale ou sur une cloison fixe (8) qui s'étend perpendiculairement ou sensiblement perpendiculairement au cadre dormant fixe (6).
 4. Sas de sécurité, selon l'une quelconque des revendications 2 à 3, **caractérisé en ce que** la cloison mobile (7) est apte à empêcher l'ouverture du battant de passage (4) au-delà de la position d'ouverture intermédiaire et **en ce que** le déverrouillage de ladite cloison mobile (7) a pour effet de libérer également le pivotement dudit battant de passage (4) au-delà de la position d'ouverture intermédiaire.
 5. Sas de sécurité, selon l'une quelconque des revendications 2 à 3, **caractérisé en ce que** le cadre dormant fixe (6) comprend un dispositif de blocage avec moyens de déverrouillage interdisant le pivotement du battant de passage (4) au-delà de la position d'ouverture intermédiaire et **en ce que** le déverrouillage dudit dispositif de blocage permet de libérer le pivotement du battant de passage (4) au-delà de la position d'ouverture intermédiaire pour l'amener dans une position d'ouverture de dégagement.
 6. Sas de sécurité, selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce qu'**il comprend un détecteur de présence relié à une électronique de commande d'un dispositif anti-retour avec moyens de déverrouillage apte à bloquer le battant de passage (4) dans la position d'ouverture intermédiaire tant qu'une personne non autorisée est présente dans la cabine d'individualisation (3).
 7. Sas de sécurité, selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, **caractérisé en ce que** le battant de dégagement (5) et la cloison mobile (7) sont aptes à être rabattus l'un sur l'autre ou dans le prolongement l'un de l'autre, perpendiculairement ou sensiblement perpendiculairement au cadre dormant fixe (6), en configuration de dégagement de la porte d'entrée unipersonnelle (2).
 8. Sas de sécurité, selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** les battants respectivement de passage (4) et de dégagement (5) sont fixés sur des montants verticaux du cadre dormant fixe (6) qui comportent chacun une face interne verticale de contact en creux complémentaire de la face externe de contact arrondie du bord intérieur du battant (4, 5) correspondant.
 9. Sas de sécurité, selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce qu'**il comprend un système de déverrouillage centralisé commandant simultanément l'ensemble des moyens de déverrouillage.







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 10 30 5235

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X,D A	EP 1 189 178 A (SCHLIERENZAUER K [CH]) 20 mars 2002 (2002-03-20) * alinéa [0002] * * alinéas [0007] - [0009] * * alinéas [0012], [0014] * * alinéas [0018] - [0022] * * figures * -----	1-3,5-9 4	INV. E05G5/00
X,D	FR 2 855 549 A (SERRURERIE GINON [FR]) 3 décembre 2004 (2004-12-03) * page 3, ligne 12-25 * * page 4, ligne 3-8 * * page 5, ligne 19 - page 6, ligne 8 * * page 6, ligne 18 - page 7, ligne 13 * * figures * -----	1-4,7	
A,D	US 4 947 765 A (BIEDESS F F [US]) 14 août 1990 (1990-08-14) * le document en entier * -----	1	
A	WO 2006/026790 A1 (FIELD B W [ZA]) 9 mars 2006 (2006-03-09) * figure C * * figures 1-6 * -----	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) E05G
2 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 23 avril 2010	Examineur Mund, André
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 30 5235

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

23-04-2010

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1189178	A	20-03-2002	AT 397773 T EP 1143386 A1	15-06-2008 10-10-2001
FR 2855549	A	03-12-2004	AUCUN	
US 4947765	A	14-08-1990	AUCUN	
WO 2006026790	A1	09-03-2006	AUCUN	

EPC FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 4947765 A [0005]
- EP 1189178 A [0007]
- FR 2855549 A [0009]